



Compte rendu de la réunion
Natura 2000
Du 17 septembre 2012

Personnes présentes :

M. DUFOUR ; Président du comité de pilotage
M. SIGNOIRT ; Maire de La Rue Saint Pierre
M. PAGNY ; Maire de Hermes
M. BOCQUILLON ; Président de l'association le ROSO
M. GEORGES ; Directeur de la CCRB
M. JAMINON ; responsable du service Environnement Développement Durable de l'ONF
M. DECOTDS ; Charge de mission, au CENP
M. PENET-BRUN ; Technicien environnement à la CCRB

Etaient excusés :

M. CARRERE ; Maire de Bailleul sur Thérain
Mme BADSI ; Responsable de bureau à la DDT de l'Oise
M. JAMONEAU ; Chargé de mission Natura 2000 à la DREAL Picardie

La réunion est ouverte par M. Dufour en excusant les personnes n'ayant pu se libérer.

La parole est donnée au CENP pour présenter le premier contrat Natura 2000 en vue de travailler sur le Mont César.

M. Decotds rappelle l'un des principaux objectifs à mener sur ce site remarquable, la restauration des pelouses calcaro-sabulicoles. Le Mont César est l'un des plus beaux larris de l'Oise avec ses pelouses xérophiles rases à écorchées et ses ourlets.

Ainsi, une trentaine d'espèces (faunistiques et floristiques) rencontrées sont protégées.

Le CENP gère cet espace par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique conclu avec la mairie de Bailleul sur Thérain sur une surface de 17 ha dont 13 ha sont encore aujourd'hui en pelouses.

Pour pérenniser les travaux de conservation initiés depuis une douzaine d'années, le CENP a proposé l'élaboration d'un contrat Natura 2000 pour l'abattage de la pinède présente sur le site d'une superficie de 1.15 ha.

Cette contractualisation s'appuie sur la mesure A32001P décrite dans le DOCOB. Les travaux consisteront majoritairement en la coupe des arbres. La parcelle ne sera toutefois pas mise à nue puisqu'une lisière est prévue avec le Centre Enfouissement Technique voisin. Elle permettra de le masquer par rapport au site naturel. De plus, des ilots seront conservés pour favoriser une mosaïque d'habitat ;

Cependant, pour répondre à l'objectif du contrat, 80 % des arbres seront abattus.

Les rémanents issus de cette exploitation seront exportés. Cette tâche représente une partie très conséquente de travail car les chemins sont peu nombreux et difficilement accessibles.

Le montant prévisionnel de ce contrat est de 13 754 €.

L'entreprise sélectionnée pour leurs réalisations est « Chantier Nature ». Cette structure est spécialisée pour les interventions en milieux naturels sensibles. De plus, ce site est déjà connu pour un grand nombre de leurs agents qui ont effectué de nombreux travaux sur le Mont César.

Une rencontre est programmée courant octobre avec les élus de Bailleul sur Thérain pour finaliser le programme et le planning de l'entreprise.

Ces coupes importantes seront accompagnées de travaux d'entretien sur plusieurs années afin de pérenniser le retour des pelouses.

A la fin de l'exposé, M. Dufour remercie l'intervention du CENP et met en avant son investissement sur ce dossier.

Toutefois, le Président du COPIL s'étonne de la contractualisation sans avoir été averti en amont. Il espère pour les futurs contrats une meilleure communication entre les différents partenaires.

Il lui apparaît important que de telles orientations soient présentées au sein des comités.

M. Dufour laisse ensuite la parole à M. Jaminon de l'ONF.
Ce dernier rappelle dans un premier temps que sa structure n'a toujours pas été mandatée par la CCRB malgré l'envoi d'un devis détaillant l'ensemble de ses missions techniques.

M. Georges lui précise que cela ne sera fait que lorsque notre convention sera officiellement validée et les financements pour les interventions alloués.

M. Jaminon décrit également les multiples possibilités de contractualisation au sein du massif.
Les parties privées en bordure du site seraient très intéressantes pour recréer un corridor entre le Mont César et le Clermontois.

Au centre du périmètre, les nombreux rus forestiers pourraient bénéficier de contrats pour leurs restaurations et restituer leurs fonctionnalités.

M. Dufour remercie M. Jaminon pour son intervention.
Il passe au point suivant de l'ordre du jour en abordant les questions diverses.

M. Bocquillon s'interroge sur le bilan de l'évaluation de la conservation de la conservation du site. En effet, il rappelle que cet inventaire doit se renouveler tous les 6 ans. Or, pour le site de Hez-Froidmont et du Mont César, il doit avoir lieu en 2013. Il demande si ce point sera réalisé et par quel acteur.

Il revient également sur la mise en place des études d'incidences à réaliser avant toute manifestation dans le périmètre Natura 2000.

M. Dufour s'interroge sur un autre point ; l'entretien du passage à gibier au-dessus de la D1001, précisant qu'il se situe en dehors du site.

Le technicien de la CCRB s'engage à apporter les réponses à ce sujet dans les plus brefs délais. En effet, des arbres penchent fortement et sont parfois dans un mauvais état sanitaire et pourraient créer des incidents graves de circulation.

M. Dufour lève la séance et remercie les différents acteurs réunis pour cette occasion.